



Garantie decennale

Par audrey741

Bonjour à tous,

Nous habitons depuis moins d'un an dans une maison construite par un constructeur immobilier en 2018.

Nous avons constaté début janvier des fuites dans le garage (le long du mur) et dans les combles de la maison(poutres) . Nous avons averti notre constructeur par mail puis par courrier recommandé. Il a été reçu le 22/01/25 et demandait le passage d'un expert et une mise place de réparation.

La société de construction à refusé le passage d'un expert préférant le passage d'un nouveau couvreur (le précédant couvreur ayant fait faillite).

Le nouveau couvreur est passé le 17 mars . Il a signalé plusieurs malfaçons dans la construction du toit entraînant les fuites .

Cependant depuis le passage de ce couvreur nous sommes le 6 mai , et les travaux n'ont pas encore débuté malgré nos relances par mail et téléphone . Que faire dans cette situation? Serions nous dans notre bon droit d'entamer une procédure ?

Merci à vous ,
Audrey

Par yapasdequoi

Bonjour,

Avez-vous souscrit une dommage-ouvrage ? Si oui il est (grand) temps de lui signaler la situation et de demander l'indemnisation ou la prise en charge des malfaçons.

Relancer par mail et téléphone ne sert à rien. Il faut au minimum écrire un courrier RAR.

Par audrey741

Oui tout à fait nous avons fait cela le 22/01/25?

Par yapasdequoi

Alors votre interlocuteur est essentiellement l'assureur.

Par audrey741

Je vous remercie de votre message . Le constructeur ne nous a pas donné le nom de son assureur ni leur contacte .

Nous avons je pense un peu trop « laisser couler » les fuites n'étant pas très importantes et surtout lors des fortes pluies , mais le beau temps ne sera pas toujours de la partie

Nous allons alors leur écrire une nouvelle lettre recommandée .

Par yapasdequoi

C'est VOTRE assureur DO qu'il faut relancer.

Et il est fort étonnant que lors de la souscription ct assureur n'ait pas exigé du constructeur les attestations suffisantes.